

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 27 janvier, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 21 janvier 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Sandrine LALANNE, Madame Marilynne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Véronique CHEVILLARD à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Stefano TEILLET à M. Bruno POIGNANT.  
M. Serge GODARD à Mme Sandrine LALANNE.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal, M. KUNGA Augustin.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2024DELIB0125 du 10 décembre 2024 portant modification du tableau des effectifs de l'année 2024,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 20 janvier 2025,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » en date du 22 janvier 2025,

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs pour l'année 2025 en conformité avec les besoins des services,

Après en avoir délibéré, et par 27 voix pour et 1 abstentions (Etienne RENAULT)

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DECIDE la création des emplois suivants, pour adapter l'effectif aux besoins des services :

- 2 emplois d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'animateur
- 1 emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

**ARTICLE 2** : DECIDE la suppression des emplois suivants, pour adapter l'effectif aux besoins des services :

- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 emploi d'éducateur de jeune enfants de classe normale
- 1 emploi de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe

**ARTICLE 3** : FIXE le tableau des emplois budgétaires, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2025 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

**ARTICLE 5** : DIT que ces dispositions prennent effet dès que le présent acte est rendu exécutoire.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 30 janvier 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
ANNEXE A LA DELIBERATION DU 27 janvier 2025

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Total précédent	MOUVEMENT		EMPLOIS EN NOMBRE DE POSTES		
					EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>		<b>4</b>	Entrées	Sorties	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
Directeur général des services	A	1			1	0	1
Directeur général adjoint des services	A	2			2	0	2
Directeur des services techniques	A	1			1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>93</b>			<b>93</b>	<b>0</b>	<b>93</b>
Attaché hors classe	A	1			1	0	1
Attaché principal	A	5			5	0	5
Attaché	A	11			11	0	11
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2			2	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5			5	0	5
Rédacteur	B	11			11	0	11
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	23			23	0	23
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	13			13	0	13
Adjoint administratif	C	22			22	0	22
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		<b>158</b>			<b>157</b>	<b>2</b>	<b>159</b>
Ingénieur principal	A	1			1	0	1
Ingénieur	A	2			2	0	2
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1		2	0	2
Technicien principal de 2ème classe	B	2			2	0	2
Technicien	B	6			6	0	6
Agent de maîtrise principal	C	8			8	0	8
Agent de maîtrise	C	19			19	0	19
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	19			19	0	19
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	36			36	0	36
Adjoint technique	C	64			62	2	64
<b>FILIERE SOCIALE</b>		<b>62</b>			<b>60</b>	<b>0</b>	<b>60</b>
Cadre supérieur de santé paramédical	A	0			0	0	0
Cadre de santé paramédical de 1ère classe	A	0			0	0	0
Cadre de santé paramédical de 2ème classe	A	0			0	0	0
Puéricultrice hors classe	A	1			1	0	1
Puéricultrice	A	0			0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	A	0			0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	0			0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	3			3	0	3
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	1			1	0	1
Assistant socio-éducatif	A	0			0	0	0
Educateur de jeunes enfants de cl exceptionnelle	A	2			2	0	2
Educateur de jeunes enfants de classe normale	A	4		1	3	0	3
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	C	6			6	0	6
Auxiliaire de puériculture de classe normale	C	26		1	25	0	25
A.S.E.M. principal de 1ère classe	C	5			5	0	5
A.S.E.M. principal de 2ème classe	C	0			0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	C	1			1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	C	2			2	0	2
Agent social	C	11			11	0	11

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	Total précédent	MOUVEMENT		EMPLOIS EN NOMBRE DE POSTES		
					EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		<b>2</b>			<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Educateur des APS principal de 1ère classe	B	0			0	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe	B	1			1	0	1
Educateur des APS	B	1			1	0	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>		<b>43</b>			<b>9</b>	<b>35</b>	<b>44</b>
Bibliothécaire principal	A	0			0	0	0
Bibliothécaire	A	0			0	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	0			0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	1			1	0	1
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1			1	0	1
Professeur d'enseignement artistique cl normale	A	3			2	1	3
Assistant d'ens. artistique principal de 1ère cl	B	9		1	0	8	8
Assistant d'ens. artistique principal de 2ème classe	B	24	2		0	26	26
Assistant d'ens. Artistique	B	0			0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	0			0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	0			0	0	0
Assistant de conservation	B	0			0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	0			0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	2			2	0	2
Adjoint du patrimoine	C	3			3	0	3
<b>FILIERE ANIMATION</b>		<b>74</b>			<b>74</b>	<b>1</b>	<b>75</b>
Animateur principal de 1ère classe	B	0			0	0	0
Animateur principal de 2ème classe	B	0			0	0	0
Animateur	B	3	1		4	0	4
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	8			8	0	8
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	16			15	1	16
Adjoint d'animation	C	47			47	0	47
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>		<b>31</b>			<b>30</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
Directeur de police municipale	A	0			0	0	0
Chef de service de PM principal de 1ère classe	B	2		1	1	0	1
Chef de service de PM principal de 2ème classe	B	0			0	0	0
Chef de service de PM	B	1			1	0	1
Brigadier-chef principal de police municipale	C	14			14	0	14
Gardien-brigadier de police municipale	C	14			14	0	14
<b>EMPLOIS NON CITES</b>		<b>27</b>			<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>
Directeur Communication	A	1			1	0	1
Directeur des Finances	A	1			1	0	1
Directeur adjoint petite enfance	A	1			1	0	1
Chargé de mission jeunesse	B	1			1	0	1
Collaborateur de cabinet	A	1			1	0	1
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		2			2	0	2
Apprenti		1			1	0	1
Assistante maternelle de droit public	C	8			8	0	8
Assistante maternelle de droit privé	C	4			4	0	4
Directeur pédagogique centre de loisirs droit privé	B	1			1	0	1
Animateur centre de loisirs droit privé	C	2			0	2	2
Technicien polyvalent de droit public	C	1			1	0	1
Animateur d'ateliers culturels de droit public	B	3			0	3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>494,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>451</b>	<b>43</b>	<b>494</b>